

AVIS

REPRISES DE CONCESSIONS ABANDONNEES ET/OU NON RENOUVELLEES

La Municipalité de GORBIO, informe pour donner suite au constat de l'état d'abandon de ces concessions et agissant en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par le Code Général des Collectivités Territoriales, et en conformité de nos avis du 6 novembre 2018 et 14 décembre 2018, constate que lesdites concessions sont à l'état d'abandon, et sont susceptibles d'être inhumés en fosses communes au Cimetière Communal de Gorbio

Reprise de plein droit des concessions expirées et sans réponse des ayants droit, depuis plus de deux ans :

- Mr PAPADOPOULOS 2^{ème} niveau droit n°20 - décennale de 1972 (1982)
- Mr PERCASSI Jules 2^{ème} niveau droit - décennale de 1973, (1983)
- Mr DEFONTE Paul 2^{ème} niveau droit n°18- 1977 et Mme DEFONTE Jeanne - décennale de 1980, (1990)
- Mr LIMOUSE Léon 2^{ème} niveau droit n°14- trentenaire -1980 (2010)
- Mr BEAUDON 3^{ème} niveau droit n° 17 trentenaire de 1973 (2003)
- Mr SERET 3^{ème} niveau droit n°15 trentenaire de 1975 (2005)

Reprise de ces concessions (pleine terre) à compter du 14 décembre 2019

L 2223-15 du CGCT *:

- Mr LABOURE Gilbert 2^{ème} niveau droit n°26 -1959,
- Mr BIANCONI Antoine 2^{ème} niveau droit n°24-1934,
- Mr MALTEZ Antoine 2^{ème} niveau droit n° 22-1951,
- Mr CHIARELLI 2^{ème} niveau droit n°21-1949,
- Mr REGNIER 2^{ème} niveau droit n°17-1975,
- Mr DALMASSO Jean 2^{ème} niveau droit n°16 -1951,
- Mme BODANOWICKZ Françoise 3^{ème} niveau droit n°19 -1972
- Mr CREMERS Éric 3^{ème} niveau droit 1980
- Mr et Mme ALBIN 3^{ème} niveau droit n° 21 – 1934
- Mr FRANCHOMME 3^{ème} niveau droit n° 12 -1976

Reprise de concession à compter du 14 décembre 2021* :

- Mr CALVIN 3^{ème} niveau droit n° 22

Gorbio le 7 mars 2019


Le Maire
Michel ISNARD

*Les dossiers sont consultables en mairie aux heures d'ouverture